



**ARRETE PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**
(Arrêté n° 23-19)

Le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de désigner les représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative Paritaire,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger en CCP placées auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

| Représentants titulaires de la collectivité | Représentants suppléants de la collectivité |
|--|--|
| Monsieur Frédéric PETITTA Madame Nathalie VASSEUR Madame Maria DE JESUS CARLOS Monsieur Philippe DECOMBLE Madame Marie Dominique CRIBIER | Monsieur Jacques BOULANGER Madame Alice SEBBAG Monsieur Brahim OUAREM Madame Michelle BOUCHON Monsieur Mohamed ZAOUÏ |

ARTICLE 2 – Siègent en tant que représentants du personnel en CCP placées auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

| Représentants titulaires du personnel | Représentants suppléants du personnel |
|--|--|
| Monsieur Mohamed ZOBIRI-AMRANI (CGT) Madame Natalia KHAMIDOVA (CGT) Madame Karène CHOUAH (CGT) Madame Luisa LISBOA DE OLIVEIRA (CFDT) Monsieur Abdellatif BEN ELKAHLA (CFDT) | Monsieur Baptiste LEFEVRE (CGT) Madame Audrey BOUTEILLER (CGT) Madame Rebecca JEANDRAULT de la RASIERE (CGT) Madame Myriam EBADI (CFDT) Madame Julie DE AZEVEDO (CFDT) |

ARTICLE 3 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 24/01/2023

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de la Commission Consultative Paritaire



Acosé de réception en préfecture
003-214105401-20230124-RH-2023-1000009-AR
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023